



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.WAT/WG.4/2006/1
EUR/06/5059736/2006/1
20 mars 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

Réunion des Parties à la Convention sur la protection
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières
et des lacs internationaux

et

Réunion des signataires du Protocole sur l'eau et la santé

Groupe de travail de l'eau et de la santé

Sixième réunion

Genève, 31 mai-2 juin 2006

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SIXIÈME RÉUNION¹

qui s'ouvrira au Palais des Nations*
le mercredi 31 mai 2006, à 10 heures

¹ Le présent document n'a pas pu être publié plus tôt faute de ressources humaines suffisantes au secrétariat.

* De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Ils sont priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Convention sur l'eau à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/water/meetings/registrationmeeting.htm>) et de la retourner au secrétariat de la CEE, 10 jours au moins avant la réunion, c'est-à-dire d'ici au **20 mai 2006**, soit par télécopie (+ 41 22 917 0107), soit par courrier électronique (water.convention@unece.org, avec copie à francesca.bernardini@unece.org). Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, installé à la Villa Les Feuillantines, 13, Avenue de la Paix, Genève (voir le plan ci-joint), afin d'obtenir une plaquette d'identité.

Comme convenu à la cinquième réunion, certains documents de la sixième réunion du Groupe de travail ne seront disponibles qu'en anglais, l'intervalle entre les deux réunions étant très court. Les documents de la réunion, les documents de travail et d'autres informations pertinentes peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Convention, accessible à l'adresse suivante: www.unece.org/env/water/meetings/documents.htm#wh, ou des sites du Bureau de l'OMS pour l'Europe à l'adresse suivante: www.euro.who.int/watsan.

1. Adoption de l'ordre du jour

**2. Adoption du rapport de la cinquième réunion
(MP.WAT/WG.4/2005/2-EUR/05/5047554/2)**

3. État d'avancement du processus de ratification

Au 1^{er} mars 2006, les 17 pays ci-après avaient ratifié le Protocole, qui est entré en vigueur le 4 août 2005: Albanie, Azerbaïdjan, Belgique, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Ukraine. Les représentants des autres pays informeront le groupe de travail de l'état d'avancement du processus de ratification et de l'aide dont ils pourraient avoir besoin pour l'accélérer. Les demandes d'aide seront prises en compte lors de l'examen du programme de travail au titre du point 5 de l'ordre du jour.

4. Aspects juridiques et administratifs de la mise en œuvre du Protocole

a) Projet de procédure d'examen du respect des dispositions du Protocole

À sa cinquième réunion, le Groupe de travail a approuvé le projet de procédure pour l'examen des dispositions du Protocole (MP.WAT/WG.4/2005/3-EUR/05/5047554/3) établi par le Conseil juridique. Il devrait soumettre ce document à la première réunion des Parties au Protocole.

b) Projet de règlement intérieur

À sa cinquième réunion, le Groupe de travail, tout en prenant note de la réserve d'examen formulée par l'Allemagne concernant le texte du paragraphe 3 de l'article 20 du règlement intérieur, a approuvé, en principe, le projet de règlement intérieur de la réunion des Parties au Protocole, établi par le Conseil juridique (ECE/MP.WAT/WG.4/2006/3-EUR/06/5059736/3). Il devrait en achever la mise au point et le soumettre à la première réunion des Parties. En attendant leur adoption officielle, les dispositions du projet seront appliquées lors des préparatifs et au cours de cette réunion.

c) Coordonnateurs des activités menées au titre du Protocole

À sa cinquième réunion, le Groupe de travail a examiné et adopté le texte d'un projet de décision de la réunion des Parties concernant la désignation et les attributions des coordonnateurs (ECE/MP.WAT/WG.4/2006/4-EUR/06/5059736/4). Il devrait en achever la mise au point et le soumettre à la première réunion des Parties.

Le Groupe de travail invitera les Parties et les non-Parties qui ne l'ont pas encore fait à désigner leurs coordonnateurs.

Il étudiera également une liste d'ONG, qualifiées ou s'intéressant aux domaines auxquels le Protocole se rapporte, qui ont demandé à participer aux travaux menés au titre de cet instrument, et décidera de tout changement ou ajout.

d) Ouverture du Protocole à la ratification, à l'acceptation, à l'approbation ou à l'adhésion par des pays extérieurs à la région de la CEE

Le Groupe de travail examinera un document soulignant les avantages de l'ouverture du Protocole à des pays extérieurs à la région de la CEE, ainsi que le texte d'un amendement (ECE/MP.WAT/WG.4/2006/5-EUR/06/5059736/5). Il débatera de l'opportunité de présenter cet amendement à la première réunion des Parties. Conformément à l'article 18 du Protocole, toute Partie qui souhaite proposer un amendement de ce type doit le soumettre par écrit au secrétariat, afin que ce dernier puisse le distribuer à toutes les Parties au moins 90 jours avant leur réunion.

e) Intégration des activités et des priorités des travaux s'inscrivant dans le cadre du Protocole dans l'élaboration des politiques de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

Le Groupe de travail examinera un projet de décision à ce sujet (ECE/MP.WAT/WG.4/2006/6-EUR/06/5059736/6). Il devrait en achever la mise au point et le soumettre à la première réunion des Parties.

5. Programme de travail pour 2007-2009 au titre du Protocole

Le Groupe de travail examinera un projet de programme de travail motivé et chiffré, élaboré par un groupe spécial de Parties et de Signataires qui s'est réuni à Bonn les 6 et 7 mars 2006 (ECE/MP.WAT/WG.4/2006/7-EUR/06/5059736/7).

a) Définition des objectifs et indicateurs pour l'examen et l'évaluation des progrès accomplis

Le Groupe de travail examinera les progrès réalisés dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne l'ensemble d'indicateurs approuvés à sa dernière réunion (MP.WAT/WG.4/2005/4-EUR/05/5047554/4), et décidera des activités à inscrire au programme de travail pour 2007-2009 afin de définir et publier les objectifs nationaux et locaux, comme prévu dans le Protocole, et d'arrêter des indicateurs de progrès.

Le Groupe de travail pourrait aussi inviter les pays à communiquer par écrit au secrétariat des renseignements sur les objectifs qu'ils se sont fixés, afin que celui-ci puisse établir un document sur les démarches et lacunes communes, pour examen par les Parties à leur première réunion.

b) Élaboration de principes directeurs pour la présentation des rapports

Le Groupe de travail examinera un document de travail sur la complémentarité et le chevauchement des activités découlant de l'obligation de faire rapport au titre des directives de l'UE sur l'eau (Directive-cadre sur l'eau, Directive relative aux eaux potables, Directive relative aux eaux de baignade) et du Protocole. Il conseillera le secrétariat sur la mise au point définitive du document, destiné à être soumis à la première réunion des Parties au Protocole.

Il examinera et adoptera également un projet de principes directeurs pour la présentation des rapports sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs d'approvisionnement en eau et d'assainissement (art. 6, par. 2 a) à e)) (ECE/MP.WAT/WG.4/2006/8-EUR/06/5059736/8). Il demandera au secrétariat de mettre la dernière main au projet de principes directeurs et de le soumettre à la première réunion des Parties au Protocole.

Le Groupe de travail examinera différentes options visant à mettre au point les principes directeurs pour la présentation de rapports sur les autres objectifs énoncés à l'article 6 (par. 2 f) à n)) et étudiera les activités à inscrire au programme de travail pour 2007-2009 en vue de soumettre un projet final de principes directeurs pour adoption par la deuxième réunion des Parties.

c) Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention

Le Groupe de travail examinera les progrès réalisés dans ce domaine. Il étudiera notamment la procédure d'évaluation des systèmes de surveillance mise au point par l'OMS (MP.WAT/WG.4/2005/5-EUR/05/5047554/5) et les conclusions d'une réunion d'experts consacrée à la surveillance (Budapest, 9-10 mai 2006). Il décidera des activités à mener dans le cadre du programme de travail pour 2007-2009.

d) Suite à donner à la Table ronde sur l'eau et la santé en Europe

Les membres du Groupe de travail, après l'avoir examinée, se mettront d'accord sur la proposition concernant la suite à donner à la Table ronde sur l'eau et la santé en Europe, qui figure dans le projet de programme de travail, en vue de promouvoir la mise en œuvre du Protocole. En outre, ils étudieront et arrêteront le texte d'un projet de décision qui sera soumis à la première réunion des Parties (ECE/MP.WAT/WG.4/2006/9-EUR/06/5059736/9).

e) Autres activités au titre du programme de travail

Les membres du Groupe de travail, après les avoir examinées, se mettront d'accord sur les autres activités proposées dans le projet de programme de travail établi par le groupe spécial (ECE/MP.WAT/WG.4/2006/7-EUR/06/5059736/7), ainsi que sur d'autres propositions éventuelles, concernant notamment des activités communes au titre de la Convention sur l'eau et du Protocole. Le Groupe décidera également des modalités de la mise au point du document qui sera soumis à la première réunion des Parties au Protocole.

6. Ressources requises pour la mise en œuvre du programme de travail et création de fonds d'affectation spéciale au titre du Protocole

Les représentants des Parties et des non-Parties échangeront des informations sur les ressources qu'elles ont l'intention de fournir aux fins de la mise en œuvre du programme de travail pour 2007-2009.

Le Groupe de travail conviendra des moyens de mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail.

Le Groupe de travail examinera également un projet de décision concernant la création de fonds d'affectation spéciale au titre du Protocole (ECE/MP.WAT/WG.4/2006/10-EUR/06/5059736/10), en mettra au point le texte et le soumettra à la première réunion des Parties.

7. Préparatifs de la première réunion des Parties au Protocole

a) Bureau de la réunion des Parties au Protocole et composition du Comité d'examen du respect des dispositions

Le Groupe de travail étudiera les candidatures au Bureau de la première réunion des Parties et le rôle que les candidats pourraient jouer dans les préparatifs de cette réunion.

Il prendra également des mesures pour la soumission au secrétariat des candidatures au Comité d'examen du respect des dispositions, eu égard au projet de procédure visant le respect des dispositions (MP.WAT/WG.4/2005/3-EUR/05/5047554/3, par. 4 de l'annexe).

b) Projet d'ordre du jour pour la première réunion des Parties

Sur la base d'un document de travail établi par le secrétariat, le Groupe de travail examinera et approuvera le projet d'ordre du jour de la première réunion des Parties et la liste des documents officiels de la réunion.

c) Projet de déclaration de la première réunion des Parties au Protocole

Le Groupe de travail examinera une version préliminaire du projet de déclaration de la première réunion des Parties (ECE/MP.WAT/WG.4/2006/11-EUR/06/5059736/11) et arrêtera les modalités de la mise au point du document à soumettre à cette réunion.

d) Dates et lieu de la première réunion des Parties

Deux séries de dates ont été retenues à titre provisoire à Genève et Copenhague: du 17 au 19 janvier ou du 24 au 26 janvier 2007. Le Groupe de travail arrêtera les dates et le lieu de la réunion.

e) Ressources requises pour la première réunion des Parties

Le Groupe de travail examinera une évaluation faite par le secrétariat des ressources requises pour la première réunion des Parties et prendra des dispositions pour mobiliser les fonds nécessaires.

8. Questions diverses

Le secrétariat n'a actuellement pas de question à proposer au titre de ce point.

9. Clôture de la réunion

Le Président prononcera la clôture de la réunion du Groupe de travail le 2 juin à 17 h 30.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA *Please Print*

Conference Registration Form

Date: _____

Please fax this completed form to the Host Secretariat and **BRING THIS ORIGINAL** with you to Geneva.
An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

GROUPE DE TRAVAIL DE L'EAU ET DE LA SANTÉ (sixième réunion)

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr.

Family Name

First Name

Mrs.

Ms.

Date of Birth: / / (dd/mm/yyyy)

Participation Category

Head of Delegation

Observer Organization

Participation

Delegation Member

NGO (ECOSOC Accred.)

From

Observer Country

Other (Please Specify Below)

Until

Do you have a badge issued as a Mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a Long Duration conference badge issued at Geneva? If so PLEASE TICK HERE

Document Language Preference

English

French

Other

Origin of Identity Document

Passport or ID Number

Valid Until

Official telephone N°.

Fax N°.

Official Occupation

Permanent official address

Address in Geneva

Email Address

On Issue of ID Card

Participant Signature

Date

Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.

Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO

Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official

